



Waeber Emanuel, Schorderet Gilles, Peiry Stéphane, Page Pierre-André, Mesot Roland, Kolly Nicolas, Brönnimann Charles, Gander Daniel, Zadory Michel, Schläfli Ruedi

Mesures en vue de maîtriser la croissance du nombre de postes

Cosignataires : 8

Réception au SGC : 10.02.15

Transmission au CE : *20.02.15

Dépôt

Par ce mandat, nous demandons au Conseil d'Etat :

1. de mettre en place un groupe de travail ayant la mission de proposer des solutions en vue de maîtriser la croissance du nombre de postes au sein de l'administration centrale cantonale.
2. de présenter les analyses et proposer des mesures pour décembre 2015.
3. de débiter les travaux du groupe de travail dans le domaine de l'enseignement, uniquement après avoir pris connaissance des résultats du groupe de travail du domaine de l'administration centrale.

Développement

Depuis des années, nous demandons au Conseil d'Etat, au moyen de différents instruments parlementaires et lors des débats sur le budget et sur les comptes, de revoir la situation de l'augmentation du personnel auprès de l'administration cantonale. Ce mandat demande au Conseil d'Etat dans un premier temps d'analyser cette situation préoccupante et dans un second temps d'analyser le domaine de l'enseignement.

Ce mandat a comme objectif d'analyser d'abord la situation globale du développement du nombre de postes par Direction, principalement dans le domaine de l'administration centrale. Le tableau sur la deuxième page montre le développement d'indices du canton de Fribourg. Il nous indique clairement qu'entre 2011 et 2015 les charges de personnel ont augmenté de manière disproportionnée de 2,65% et le nombre des EPT a doublé par rapport aux charges des comptes.

Avec l'acceptation du programme de mesures structurelles et d'économies, qui a pour objectif d'économiser environ 100 millions de francs en 2014, 140 millions de francs en 2015 et 180 millions de francs en 2016, le Grand Conseil a soutenu ces mesures proposées par le Conseil d'Etat. Concernant ce projet, nous constatons qu'il s'agit d'abord d'un programme avec des mesures d'économies et non pas structurelles. Par « mesures structurelles », nous entendons d'autres mesures visant une vraie réforme structurelle de l'organisation de l'Etat. Ensuite, nous avons dû constater que le Conseil d'Etat n'a pas pu tenir le cap, car il a procédé à des ajustements, notamment concernant l'échelle des traitements du personnel de l'Etat.

Le Conseil d'Etat manque de volonté pour procéder à des économies concernant le personnel. Avec le budget 2015, il prévoit à nouveau une augmentation de 23.77 équivalents plein temps (EPT) uniquement dans l'administration centrale.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Actuellement, notre canton souffre d'un déficit structurel. Avec ces mesures ponctuelles, le Conseil d'Etat n'arrivera pas à atteindre un budget équilibré à moyen et long terme. Il serait nécessaire, en premier lieu, de trouver un juste équilibre entre les dépenses et les revenus.

Le mandat fait référence également au postulat 2013-GC-87 « Examen des tâches et des structures cantonales et analyse de l'effectif du personnel au sein de l'administration centrale ».

Tableau : Développement d'indices du canton de Fribourg

Jahr/ année	Anzahl VZÄ/ unités EPT	Personal- aufwand/ charges de personnel Mio. / mios	Aufwand Laufende Rechnung/ charges des comptes Mio. / mios	Steuerein- nahmen/ recettes fiscales Mio. / mios	Zivilrechtl. Bevölkerung/ population civile
2001	7'781	903	2'049	713	240'000
2002	7'902	941	2'123	770	
2003	8'015	971	2'259	804	
2004	8'117	997	2'410	856	
2005	8'255	1'036	2'437	856	254'000
2010	9'883	1'373	3'218	1'056	278'000
2011	10'177	1'443	3'444	1'127	280'000
<i>Veränderung/ variation</i>	2'396	540	1'395	414	40'000
<i>in / en %</i>	23.5	37.4	40.5	36.7	14.3
2011*	7'682	1'118	3'185	1'127	280'000
2012	7'854	1'158	3'136	1'120	285'000
2013	7'991	1'180	3'234	1'137	291'000
2014					300'000
B 2015	8'071	1'186	3'258	1'195	310'000
<i>Veränderung/ variation</i>	389	69	73	68	30'000
<i>in / en %</i>	5.1	6.1	2.3	6.0	10.7

***dès 2011 sans chiffres HFR**

- Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.